**KUREZ DR VOX**

**Agent de cure dissipant**

**KUREZ DR VOX est un agent de cure liquide filmogène à faible odeur qui est formulé à partir de résines d’hydrocarbure et d'agents dissipants. KUREZ DR VOX permet une excellente cure initiale du béton, puis commence à se dégrader et à se détériorer une fois exposé à la circulation et aux rayons UV.**

**{Note pour les rédacteurs de devis : Les paragraphes ci-dessous sont conçus pour être intégrés aux parties 2 et 3 des spécifications en trois parties du format CSI (normalement 03 30 00), aux remarques générales des ouvrages du projet ou directement aux plans. Ces paragraphes doivent être attentivement revus et modifiés par un professionnel en conception qualifié afin de répondre aux exigences particulières du projet et d'assurer leur conformité aux codes du bâtiment en vigueur et leur harmonisation avec les autres sections de spécifications et les dessins.}**

PARTIE 2 : PRODUIT

2.1 AGENT DE CURE POUR LE BÉTON

2.1.1. Agent de cure pour le béton. Agent dissipant prêt à l'emploi pour les surfaces en béton nouvelles, intérieures ou extérieures, horizontales ou verticales. Le produit doit satisfaire aux exigences des normes suivantes

ASTM C 309, Types 1 et 1D, Classes A et B

AASHTO M 148, Types 1 et 1D, Classes A et B

2.1.2 Produit :

2.1.2.1. Euclid Canada; KUREZ DR VOX [www.euclidchemical.com](http://www.euclidchemical.com/)

2.2 Le fabricant doit être certifié ISO 9001 pour la qualité.

PARTIE 3 : EXÉCUTION

3.1 EXAMEN

3.1.1. Faire l'examen des surfaces en béton sur lesquelles l'agent de cure sera appliqué. Aviser le Ingénieur si les surfaces ne sont pas acceptables. Ne pas entreprendre la préparation de la surface ou procéder à l'application avant la rectification des conditions inacceptables.

3.2 PRÉPARATION DE LA SURFACE

3.2.1. S'assurer que les surfaces sont propres et exemptes d'eau stagnante.

3.3 APPLICATION

3.3.1. Afin d’assurer une cure adéquate du béton fraîchement mis en place, appliquer KUREZ DR VOX le plus rapidement possible après la finition et/ou immédiatement après la disparition de l’apparence lustrée de la surface humide.

3.3.2. Appliquer l'agent de cure sur les surfaces en béton selon les directives écrites du fabricant.

3.3.3. Appliquer le produit selon un taux d'application uniforme en respectant les directives écrites du fabricant.

3.3.4. Ne pas utiliser le produit à titre d'antiadhérent pour la construction « tilt-up ».

3.3.5. Ne pas diluer l'agent de cure.

3.3.6. Effectuer la cure des surfaces en béton conformément aux directives de la section 03300